

Sorgues, Le 23 aout 2018

Dossier : 180725-020
Préleveur : D. DELABRE

ASSOCIATION SYNDICALE CANAL DE
CARPENTRAS
A l'attention de Mme. RICHARD
232, avenue Frédéric Mistral
84200 CARPENTRAS

RAPPORT D'ANALYSE
Numéro d'échantillon : 180725 020 1

Matrice : EAU SUPERFICIELLE

Date et heure de prélèvement : 24.07.2018 à 10h15
Température de prélèvement : 21.2°C
Nature du prélèvement : Commune de Pernes les fontaines. 2018 PE 1515

Analyses sous-traitées à un laboratoire accrédité n°1-5822
Rapport du sous-traitant N° 18-30278-002 en page jointe au présent courrier.

FIN DU COMPTE RENDU

Responsable Microbiologie Technicienne Microbiologie Responsable Chimie Technicienne Chimie
MAS Séverine FERRAND Marie JEAN Marina





Préservez la santé humaine

ABIOLAB-ASPOSAN

Laboratoire d'analyses environnementales et alimentaires

60, allée Saint-Exupéry • Inovallée • 38330 Montbonnot-Saint-Martin • Tel 04 76 90 43 48 • fax 04 76 90 34 14
contact@asposan.fr • www.asposan.fr • siret 802 775 361 00016

RAPPORT D'ANALYSES N° 18-30278-002 - v0

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale

Code client : 11651

LAEASE-OBIOLAB

à l'attention de Mr ROCTON Loïc
134, rue Auguste Bedoin
84700 SORGUES

TYPE D'ANALYSE : SPECIFIQUE

Client : LAEASE-OBIOLAB Vos Réf / Commande : /N°180724-001 PE Commune : Point de prélèvement effectif : V/Référence : 2018 PE 1515 -Eau superficielle Mode de traitement : Nature de l'échantillon : Eaux de surfaces	Prélèvement effectué le : 24/07/2018 à 10:15 Par : DD En présence de : Observations In Situ : Echantillon réceptionné le : 25/07/2018 10:53 Température à réception (°C) : 6.7 Date / heure de mise en analyse de l'échantillon : 25/07/2018 10:55
--	---

Cofrac	Paramètre	Résultat	Unité	Date d'analyse	Méthode	Valeurs réglementaires
(1)	Bactéries coliformes	>50	UFC/100ml	25/07/2018	NF EN ISO 9308-1	
(1)	Escherichia coli (NPP)	125	NPP/100ml	25/07/2018	NF EN ISO 9308-3	

Les paramètres identifiés par ** dépassent les valeurs réglementaires fixées.

(1) L'absence de logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport à l'heure de prélèvement supérieur aux exigences normatives.

Pascale Berthet-Pilon
Resp. Adjoint pôle microbiologie
Signataire habilité

Copie envoyée à : -LAEASE-OBIOLAB- Mme ALVERNHE 84700 SORGUES

Note d'informations sur les résultats : Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse

Abréviations utilisées : UFC : Unité formant colonie ; NPP : Nombre le Plus Probable ; ST : Analyse réalisée par un sous-traitant ; MS : matières sèches

NA : Pour un paramètre correspondant à un total de molécules, cette mention signifie qu'aucune molécule n'a été quantifiée

Les valeurs des limites et références de qualité sont exprimées dans l'unité du paramètre.

Il n'a pas été tenu compte explicitement de l'incertitude associée au résultat.

Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.

Sorgues, Le 07 Septembre 2018

Dossier : 180831-015
Préleveur : G. POTDEVIN

ASSOCIATION SYNDICALE CANAL DE
CARPENTRAS
A l'attention de MME RICHARD
232, avenue Frédéric Mistral
84200 CARPENTRAS

12 SEP. 2018
Rég: -----

RAPPORT D'ANALYSE
Numéro d'échantillon : 180831 015 1

Matrice : EAU SUPERFICIELLE

Date et heure de prélèvement : 29.08.2018 à 14h40

Température de prélèvement : 21.5°C

Nature du prélèvement : Canal de Carpentras, l'Isle sur la sorgue, prélèvement entre passerelle et station. (2018PE1783)

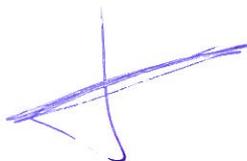
Analyses sous-traitées à un laboratoire accrédité n°1-5822
Rapport du sous-traitant N°18-35319-001 en page jointe au présent courrier

FIN DU COMPTE RENDU

Responsable Microbiologie
MAS Séverine

Technicienne Microbiologie
FERRAND Marie

Responsable Chimie
Technicienne Chimie
JEAN Marina





ABIOLAB-ASPOSAN

Laboratoire d'analyses environnementales et alimentaires

60, allée Saint-Exupéry • Inovallee • 38330 Montbonnot-Saint-Martin • Tel. 04 76 90 43 48 • fax 04 76 90 34 14
contact@asposan.fr • www.asposan.fr • siret 802 775 361 00016

Preservons la santé humaine

RAPPORT D'ANALYSES N° 18-35319-001 - v0

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale

Code client : 11651

LAEASE-OBIOLAB

à l'attention de Mme ALVERNHE Fanny
134, rue Auguste Bedoin
84700 SORGUES

TYPE D'ANALYSE : SPECIFIQUE

Client : LAEASE-OBIOLAB Vos Réf / Commande : /N° 180829-002 PE Commune : Point de prélèvement : V/Référence : 2018 PE 1783 - eau superficielle (fleuve) Origine de l'eau : Mode de traitement : Nature de l'échantillon : Eaux superficielles Date / heure de mise en analyse de l'échantillon : 30/08/2018 11:09	Prélèvement effectué le : 29/08/2018 à 14:40 Par : GP En présence de : Observations In Situ : Echantillon réceptionné le : 30/08/2018 11:00 Les conditions de transport sont assurées par l'intéressé.
--	---

Cofrac	Paramètre	Résultat	Unité	Date d'analyse	Méthode	Seuil de quantification	Valeurs guides
(1)	Bactéries coliformes	Présence non quantifiable	UFC/100ml	30/08/2018	NF EN ISO 9308-1	1	
(1)	Escherichia coli (NPP)	77	NPP/100ml	30/08/2018	NF EN ISO 9308-3	15	

Les paramètres identifiés par * dépassent les valeurs guides fixées.

(1) L'absence de logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport à l'heure de prélèvement supérieur aux exigences normatives.

Flore interférente importante - Présence de coliformes non quantifiables.

Pascale Berthel-Pilon
Resp Adjoint pôle microbiologie
Signataire habilité

Copie envoyée à : -LAEASE-OBIOLAB- Mr ROCTON 84700 SORGUES

Note d'informations sur les résultats : Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.

Abréviations utilisées : UFC : Unité Formant Colonie ; NPP : Nombre le Plus Probable ; ST : Analyse réalisée par un sous-traitant ; MS : matières sèches.
NA : Pour un paramètre correspondant à un total de molécules, cette mention signifie qu'aucune molécule n'a été quantifiée.
Les valeurs des limites et références de qualité sont exprimées dans l'unité du paramètre.
Il n'a pas été tenu compte explicitement de l'incertitude associée au résultat.
Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.